

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2017**

Convocation du 19 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire

PRESENTS : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, , Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Corinne MARTIN, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON,

ABSENTS EXCUSES : Murielle ALLAIN procuration à Guy LE CLAINCHE, Hélène VALY, Anthony CADET,

SECRETAIRE : Véronique BLANDEL

Présentation d'un projet éolien par Engie Green

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne s'agit que d'un premier contact avec la Société Engie Green et qu'en aucun cas une décision ne sera prise lors de cette séance. Il s'agit d'une simple présentation sur l'énergie éolienne.

01-24.04.2017 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 20 mars 2017.

02-24.04.2017 - Compte rendu des délégations du Conseil Municipal

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

- **Décision n° 06-2017 : Signature du contrat avec le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan pour le restaurant scolaire.** Forfait annuel 559 € (sans le prélèvement d'eau).

03-24.04.2017 - Aménagement du cœur de Bourg : Etude – Programmation – Demandes de subventions

Présentation par Christian MOTREFF de la réflexion sur la requalification des espaces publics au sein du bourg et en particulier la place de l'église et la rue de Kérentrée proposée par le CAUE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Pays de Pontivy a décidé d'aider les communes à réaliser des études opérationnelles ou stratégiques pour revitaliser leur cœur de bourg.

Il rappelle qu'un appel à projet « cœur de bourg » a eu lieu en novembre 2016 (via les fonds européens Leader) et que la commune de Neulliac a déposé sa candidature.

Après avoir étudié la candidature, le jury de l'appel à projet a estimé qu'il était nécessaire d'avoir une approche plus globale de l'aménagement (habitat, commerces, services publics, mobilités et espaces publics).

Monsieur le Maire propose d'élargir l'étude comme suit :

- **Sécurisation routière (estimation des coûts de voirie pour élargir les trottoirs, répondre à l'accessibilité) + 1 bâtiment vacant (agencement du bâtiment permettant d'accueillir un commerce au rez de chaussée et un ou des logements à l'étage). Dans ce cas de figure, 3 dimensions sont traitées.**
- **1 bâtiment vacant (agencement du bâtiment permettant d'accueillir un commerce au rez de chaussée et un ou des logements à l'étage). Dans ce cas de figure, 2 dimensions sont traitées.**

Monsieur le Maire dit qu'il sera nécessaire de mobiliser l'EPF pour le rachat du bâti. Un premier contact a déjà eu lieu en octobre 2016.

Monsieur le Maire précise que la fiche projet, qui a été déposée au Pays de Pontivy fin décembre 2016, sera ajustée avec ces dernières variations et présentée au Comité Unique de Programmation le 27 avril prochain pour juger de l'opportunité du projet pour le territoire. Seront présents lors de cette journée, le CAUE, l'EPF et Bruded pour aider les communes dans leurs projets respectifs.

Lors de ce CUP, le comité donnera un avis favorable ou non pour la demande de subvention leader. Si l'avis est favorable, la commune pourra se lancer dans le montage du dossier de subvention. Pour cela, elle devra faire un marché public (si + 25 000 d'études) ou présenter deux devis (si – 25 000 €).

La commune a la possibilité de traiter avec un ou deux cabinets d'étude (selon leurs compétences et les thématiques traités).

Le coût de cette étude est estimé à environ 30 000 €. Le montant de la subvention leader pourra atteindre 19 200 € et au maximum 64 % du coût total. La commune devra alors apporter un autofinancement de 10 800 €, soit 36 %. D'autres aides aux travaux d'investissements pourront être sollicitées à savoir :

- Voirie
 - DETR (Etat)
 - Fonds de solidarité départemental
 - Pontivy Communauté
- Aménagement du commerce /logement :
Subventions mobilisables :
 - DETR (Etat)
 - FNADT – Volet territorial (Etat) - subvention entre 20 000 € et 60 000 € représentant entre 10 et 40% du projet
 - Fonds de solidarité départemental
 - Contrat de partenariat Région (via le Pays) : 10% (subvention maximale de 40 000 €)
 - Pontivy Communauté (achat et travaux)

Le planning de réalisation de ce projet s'établit comme suit :

Décembre 2016 → Dépôt de la candidature

Fin Mars 2017 → Passage en 1er avis du CUP

Avril 2017 → Délibération au Conseil municipal pour l'étude

Mai/Juin/Juillet 2017 →

Lancement du marché public pour les cabinets d'études

Montage du dossier de subvention Leader sur la base de l'offre préférée

Choix du cabinet

Aout/Septembre/Octobre/Novembre 2017 →

Réalisation de l'étude

Décembre 2017 → Choix des travaux, montage des dossiers de subvention

Février 2018 → Lancement des travaux

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve ce projet et autorise le lancement d'une consultation pour l'étude préalable à l'aménagement du cœur de Bourg,
- autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires concernés par cette étude à savoir : la Région Bretagne via le contrat de partenariat avec le Pays de Pontivy, l'Etat, Pontivy communauté et tout autre organisme susceptible d'accorder une subvention aussi élevée que possible.

04-24.04.2017 Renouvellement des lignes de trésorerie

Budget communal : La ligne de trésorerie souscrite auprès du crédit agricole d'un montant de 200 000 € arrive à échéance le 10 juillet 2017 (taux 1,67 %). Le bureau municipal propose de la renouveler pour le même montant.

Budget « lotissement les chênes » : La ligne de trésorerie souscrite auprès du crédit mutuel de Bretagne d'un montant de 90 000 € arrive à échéance le 25 juin 2017 (taux 1,58 %). Le bureau municipal propose de la renouveler pour le même montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au renouvellement de ces 2 lignes de trésorerie et autorise le maire à signer les contrats à intervenir.

05-24.04.2017 - Demandes de subventions (G.A.B. – Jeunes agriculteurs – Passage)

Le bureau municipal propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- GAB 56 (*Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan*) : 100 €
- Jeunes agriculteurs du Morbihan : 500 €
- Pas-Sage (*Groupe d'entraide mutuelle*) : 50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions ci-dessus énumérées.

06-24.04.2017 Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) aux services techniques

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi aux services techniques concernant Monsieur Loïc BOURGEOIS, arrive à échéance le 22 mai 2017. Le bureau municipal propose de renouveler ce contrat pour un an à compter du 23 mai 2017 sachant que 70 % du salaire sera pris en charge par l'Etat et 20 % par Pontivy communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce renouvellement.

07-24.04.2017 - Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de gaz propane et la maintenance des installations du patrimoine communal et intercommunal

Afin de mutualiser leurs besoins, des collectivités (communes et EPCI) du Pays de Pontivy, dont tout ou partie du patrimoine n'est pas raccordé au réseau de distribution publique de gaz, se sont constituées en groupement de commande

en vue de la passation de contrats de gaz propane avec un unique fournisseur.

Les membres du groupement souhaitent ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire du Pays de Pontivy pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents de ses membres en matière de fourniture de gaz propane et de maintenance des installations du patrimoine communal et intercommunal.

La commune de Malguénac se propose d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement.

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, à fortiori, d'obtenir de meilleurs prix, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette adhésion et désigne Monsieur Jean-Pierre LE PONNER en tant que titulaire et Monsieur Jean-Claude GUILGUEN en tant que suppléant de la commission d'appel d'offre (CAO).

08-24.04.2017 - Convention de mise à disposition d'un terrain à ENEDIS

La pose d'un transformateur au lieu-dit « le Stumo » sur la parcelle communale YH 0122 nécessite une convention de mise à disposition de ce terrain avec ENEDIS. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

09-24.04.2017 - Garantie d'emprunt BSH pour le renouvellement de vérandas cité du Trion

Bretagne Sud Habitat envisage de renouveler les vérandas cité du Trion. Le financement de ce projet est assuré par un prêt à la caisse des Dépôts pour un montant de 115 000 € pour lequel BSH sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la garantie d'emprunt à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette garantie d'emprunt et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

10-24.04.2017 - Rétrocession de l'espace vert « Cité du Presbytère », mise à jour de la référence cadastrale

Dans le cadre de la rétrocession de l'espace vert « Cité du Presbytère », la parcelle cadastrée Section AB n° 438 pour partie est devenue, après division foncière, la parcelle **AB n° 492** pour une superficie exacte de **248 m²**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise à jour de la référence cadastrale ci-dessus et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

1. Questions diverses

La fête de l'Agriculture du 19 et 20 Août 2017 aura lieu au lieu-dit «Penhouët Maro».

Mme LAUTE, domiciliée à Chapeau Rouge, a sollicité l'aide de Pontivy communauté pour la prise en charge de l'extension d'Eau potable de 400 ml jusqu'à son domicile soit un coût prévisionnel de 28 000 €. Pontivy communauté prend en charge 300 ml. Reste à charge de Mme LAUTE, 100 ml pour un coût estimé à 7 000 € auquel s'ajoute les frais de branchement. Elle sollicite une aide de la commune. Le Maire propose de se renseigner sur les possibilités de financement avant de prendre une décision. Toutefois, il est à noter que cette extension aurait dû être négociée à l'achat de la maison et inscrite dans l'acte de vente.

Entretien des espaces verts par l'entreprise LONGUET : Pour répondre à une question posée lors du dernier conseil municipal relatif au droit à exercer cette activité par la Sté LONGUET, la réponse de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan (Antenne de Pontivy) est la suivante :

« Monsieur Longuet est inscrit depuis le 1er février 2016 au registre des métiers et au RCS pour les activités relevant :

*De l'Artisanat : Travaux de terrassement courants, pose de clôture, nettoyage extérieur
Du registre du commerce : entretien de jardin, création de massifs.*

Il peut donc exercer l'activité d'entretien d'espaces verts.

Ceci peut être confirmé par la copie de son extrait Kbis ».

Neulliac, le 25 avril 2017

Le Maire,

Jean-Pierre LE PONNER